

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL111

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« cinquième »,

les mots :

« avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.